

(*) oui

non

A.1.1 Si oui, combien de candidats spécialistes sont en formation dans ce service hospitalier le jour de la demande ?

Nombre

A.1.2 Combien de candidats médecins généralistes ont suivi une formation dans ce service hospitalier durant les cinq dernières années ?

Nombre

A.1.3 Dans le futur, préféreriez-vous former principalement des spécialistes dans votre service hospitalier ?

oui, surtout des spécialistes
généralistes

non, surtout des

A.2 Nom et prénom du médecin qui dirige le service :

N° INAMI :

n° d'ordre :

Année d'agrément dans la spécialité :

Adresse :

Tel :

A.3 Nom et prénom du maître de stage dans le service qui assurera la formation des médecins généralistes (mention éventuelle : idem que pour A2) :

N° INAMI :

n° d'ordre :

Année d'agrément dans la spécialité :

Adresse :

Tel :

A.4 Présence du maître de stage dans le service hospitalier :

A.4.1 Le maître de stage est présent dans le service tous les jours de la semaine :

(*) Oui non

A.4.2 Le maître de stage est présent à temps plein dans le Service :
(au moins 35 heures par semaine)

(*) oui non

A.4.3 Le maître de stage est présent à temps partiel dans le service :

- =de 20 à 34 heures par semaine
- =de 10 à 19 heures par semaine
- =moins de 10 heures par semaine

A.4.4 Pendant son absence du service, le maître de stage est remplacé pour l'accompagnement du candidat médecin généraliste par :

Nom et prénom du spécialiste :

N°INAMI :

Année d'agrément dans la spécialité :

Adresse :

Tel :

A.4.5 Autres activités du maître de stage :

Dans d'autres hôpitaux : nbr d'heures par semaine :

Dans son propre cabinet : nbr d'heures par
semaine :

Travail scientifique (précisez en la nature) :
nbr d'heures par semaine :

Autres activités (précisez en la nature) :
nbr d'heures par semaine :

A.5 Activité du service hospitalier :

A.5.1 Nombre de lits dans le service :

Nombre de patients admis dans le service par année :

Nombre de consultations effectuées par le service par années :

Nombre d'heures de consultation par semaine :

A.5.2. Préciser la prévalence dans votre service hospitalier de pathologie pertinente pour la formation de médecins généralistes (syndromes, affections,) :

-

-

-

-

-

A.5.3 Préciser les stratégies diagnostiques et thérapeutiques typiques de votre service hospitalier dont le candidat médecin généraliste pourra faire l'apprentissage :

-
-
-
-
-
-
-

A.5.4 Préciser le savoir-faire spécifique de votre service hospitalier dont le candidat médecin généraliste pourra faire l'apprentissage :

-
-
-
-
-
-
-

A.6 Activité du candidat médecin généraliste :

A.6.1 Le candidat est impliqué lors de l'admission des patients ?

(*) oui non

Si oui, comment pensez-vous concrétiser cela ?

A.6.2 Le candidat est-il impliqué dans le planning et le suivi des patients de votre service hospitalier ?

(*) oui non

Si oui, comment pensez-vous concrétiser cela ?

A.6.3 Le candidat est-il impliqué dan l'établissement du diagnostic clinico-technique ?

a. examens demandés au candidat ?

(*) oui non

Si oui, comment pensez-vous concrétiser cela ?

b. examens effectués par le candidat lui-même ?

(*) oui non

Si oui, comment pensez concrétiser cela ?

A.6.4 Le candidat est-il impliqué dans la thérapie et l'administration des soins, particulièrement en cas de traitement ?

(*) oui non

Si oui, comment pensez-vous concrétiser cela ?

Le candidat est-il impliqué dans l'administration des médicaments ?

(*) oui non

Si oui, de quelle manière ?

A.6.6. Le candidat est-il impliqué dans les contacts avec le médecin généraliste et l'entourage du patient ?

(*) oui non

Si oui, de quelle manière ? -en établissant lui-même des contacts sous la supervision du maître de stage ?

-en planifiant et en établissant des contacts de manière complètement autonome ?

A.6.7 Le candidat est-il impliqué dans l'administration et la gestion des dossiers ?

(*) oui non

Si oui, de quelle manière ?

A.6.8 Autres tâches remplies par le candidat médecin généraliste dans votre service hospitalier ?

A.7 L'accompagnement par le maître de stage hospitalier (voir art.4 et art.7 de l'A.M. du 26.11.1997)

A.7.1 Lors des activités précitées, le maître de stage hospitalier ou le médecin spécialiste qui le remplace, s'engage à se mettre à la disposition du candidat pour lui fournir des informations, directives ou conseils et à avoir des contacts personnels et journaliers avec le candidat pour ce dernier lui fasse rapport de ses activités ainsi que pour l'apprentissage du savoir-faire.

(*) oui non

A.7.2 Le maître de stage hospitalier s'engage à avoir régulièrement (au moins une fois tous les quinze jours) des entretiens d'encadrement personnels avec le candidat en vue de sa formation et de son évaluation. Il supervise le contenu ou la tenue à jour du livret de stage du candidat.
Le maître de stage hospitalier assure également les contacts nécessaires avec le maître de stage-coordonateur.

(*) oui non

A.7.3 Le maître de stage hospitalier s'engage à participer chaque année à au moins une journée d'étude consacrée à la formation didactique des candidats médecins généralistes.

(*) oui non

A.7.4 A l'issu de la période de formation, le maître de stage hospitalier s'engage à informer la chambre compétente de la commission d'agrément du déroulement du stage au moyen d'un rapport d'évaluation décrivant la motivation, les connaissances et le savoir-faire du candidat médecin généraliste.

(*) oui non

2.B CARACTERISTIQUES DU SERVICE HOSPITALIER PARTICIPANT B :

NOM DU SERVICE :

B.1 Le service en question est-il également agréé pour la formation de candidats médecins spécialistes ?

(*) oui non

B.1.1 Si oui, combien de candidats spécialistes sont en formation dans ce service hospitalier le jour de la demande ?

Nombre

B.1.2 Combien de candidats médecins généralistes ont suivi une formation dans ce service hospitalier durant les cinq dernières années ?

Nombre

B.1.3 Dans le futur, préféreriez-vous former principalement des spécialistes dans votre service hospitalier ?

oui, surtout des spécialistes non, surtout des généralistes

B.2 Nom et prénom du médecin qui dirige le service :

N°INAMI :

n°d'ordre :

Année d'agrément dans la spécialité :

Adresse :

Tel :

B.3 Nom et prénom du maître de stage dans le service qui assurera la formation des médecins généralistes (mention éventuelle : idem que pour A2) :

N°INAMI

n°d'ordre :

Année d'agrément dans la spécialité :

Adresse :

Tel :

B.4 Présence du maître de stage dans le service hospitalier :

B.4.1 Le maître de stage est présent dans le service tous les jours de la semaine :

(*) oui non

B.4.2 Le maître de stage est présent à temps plein dans le service : (au moins 35 heures par semaine)

(*) oui non

B.4.3 Le maître de stage est présent à temps partiel dans le service :

- = de 20 à 34 heures par semaine
- = de 10 à 19 heures par semaine
- = moins de 10 heures par semaine

B.4.4 Pendant son absence du service, le maître de stage est remplacé pour l'accompagnement du candidat médecin généraliste par :

Nom et prénom du spécialiste :

N° INAMI :

Année d'agrément dans la spécialité :

Adresse :

Tel :

B.4.5 Autres activités du maître de stage :

Dans d'autres hôpitaux : nbr d'heures par semaine :

Dans son propre cabinet : nbr d'heures par
semaine :

Travail scientifique (précisez en la nature) :
nbr d'heures par semaine :

Autres activités (précisez en la nature) :
nbr d'heures par semaine :

B.5. Activité du service hospitalier :

B.5.1 Nombre de lits dans le service :

Nombre de patients admis dans le service par année :

Nombre de consultations effectuées par le service par
année :

Nombre d'heures de consultation par semaine :

B.5.2 Préciser la prévalence dans votre service hospitalier de
pathologies pertinentes pour la formation de médecins
généralistes (syndromes, affections,)

-

-

-
-
-
-

B.5.3 Préciser les stratégies diagnostiques et thérapeutiques typiques de votre service hospitalier dont le candidat médecin généraliste pourra faire l'apprentissage :

-
-
-
-
-
-
-

B.5.4 Préciser le savoir-faire spécifique de votre service hospitalier dont le candidat médecin généraliste pourra faire l'apprentissage :

-
-
-
-
-
-
-

B.6. Activités du candidat médecin généraliste :

B.6.1 Le candidat est-il impliqué lors de l'admission des patients ?

(*) oui non

Si oui, comment pensez-vous concrétiser cela ?

B.6.2 Le candidat est impliqué dans le planning et le suivi des patients de votre service hospitalier ?

(*) oui non

Si oui, comment pensez-vous concrétiser cela ?

B.6.3 Le candidat est-il impliqué dans l'établissement du diagnostic clinico-technique ?

a. examens demandés au candidat ?

(*) oui non

Si oui, comment pensez-vous concrétiser cela ?

b. examens effectués par le candidat lui-même ?

(*) oui non

Si oui, comment pensez-vous concrétiser cela ?

B.6.4 Le candidat est-il impliqué dans la thérapie et l'administration des soins, particulièrement en cas de traitement ?

(*) oui non

Si oui, comment pensez-vous concrétiser cela ?

Le candidat est impliqué dans l'administration des médicaments ?

(*) oui non

Si oui de quelle manière ?

Dans votre service hospitalier, utilise-t-on un
formulaire de médicaments « evidence based » lors de la
prescription de médicaments ?

(*) oui non

B.6.5 Le candidat est-il impliqué lors de la sortie des patients ?

(*) oui non

Si oui, de quelle manière (par ex. en écrivant lui-même une lettre de sortie au médecin traitant).

B.6.6 Le candidat est-il impliqué dans le contact avec le médecin généraliste et l'entourage du patient ?

(*) oui non

Si oui, de quelle manière ? -en établissant lui-même des contacts sous la supervision du maître de stage ?

-en planifiant et en établissant des contacts de manière complètement autonome ?

B.6.7 Le candidat est-il impliqué dans l'administration et la gestion des dossiers ?

(*) oui non

Si oui, de quelle manière ?

B.6.8 Autre tâches remplies par le candidat médecin-généraliste dans votre service hospitalier ?

B.7 L'accompagnement par le maître de stage hospitalier (voir art.4 et art.7 de l'A.M du 26.11.1997)

B.7.1 Lors des activités précitées, le maître de stage hospitalier, ou le médecin spécialiste qui le remplace, s'engage à se mettre la disposition du candidat pour lui

fournir des informations, directives ou conseils et à avoir des contacts personnels et journaliers avec le candidat pour que ce dernier lui fasse rapport de ses activités ainsi que l'apprentissage du savoir-faire.

(*) oui

non

B.7.2 Le maître de stage hospitalier s'engage à avoir régulièrement (au moins une fois tous les quinze jours) des entretiens d'encadrement personnels avec le candidat en vue de sa formation et de son évaluation. Il supervise le contenu ou la tenue à jour du livret de stage du candidat.
Le maître de stage hospitalier assure également les contacts nécessaires avec le maître de stage - coordinateur.

(*) oui non

B.7.3 Le maître de stage hospitalier s'engage à participer chaque année à au moins une journée d'étude consacrée à la formation didactique des candidats médecins généralistes.

(*) oui non

B.7.4 A l'issue de la période de formation, le maître de stage hospitalier s'engage à informer la chambre compétente de la commission d'agrément du déroulement du stage au moyen d'un rapport d'évaluation décrivant la motivation, les connaissances et le savoir-faire du candidat médecin généraliste.

(*) oui non

2.C CARACTERISTIQUES DU SERVICE HOSPITALIER PARTICIPANT C :

NOM DU SERVICE :

C.1 Le service en question est-il également agréé pour la formation de candidats médecins spécialistes ?

(*) oui non

C.1.1 Si oui, combien de candidats spécialistes sont en formation dans ce service hospitalier le jour de la demande ?

Nombre :

C.1.2 Combien de candidats médecins généralistes ont suivi une formation dans ce service hospitalier durant les cinq dernières années ?

Nombre :

C.1.3 Dans le futur, préféreriez-vous former principalement des spécialistes dans votre service hospitalier ?

(*) oui, surtout des spécialistes non, surtout des généralistes

C.2 Nom et prénom du médecin qui dirige le service :

N° INAMI : n° d'ordre :

Année d'agrément dans la spécialité :

Adresse :

Tel :

C.3 Nom et prénom du maître de stage dans le service qui assurer la formation des médecins généralistes (mention éventuelle : idem que pour A.2) :

N° INAMI : n° d'ordre :

Année d'agrément dans la spécialité :

Adresse :

Tel :

C.4 Présence du maître de stage dans le service hospitalier :

C.4.1 Le maître de stage est présent à temps plein dans le service : (= au moins 35 heures par semaine)

(*) oui non

C.4.3 Le maître de stage est présent à temps partiel dans le service :

- = de 20 à 34 heures par semaine
- = de 10 à 19 heures par semaine
- = moins de 10 heures par semaine

C.4.4 Pendant son absence du service, le maître de stage est remplacé pour l'accompagnement du candidat médecin généraliste par :

Nom et prénom du spécialiste :

N° INAMI :

Année d'agrément dans la spécialité :

Adresse :

Tel :

C.4.5 Autres activités du maître de stage :

Dans d'autres hôpitaux : nbr d'heures par semaine :

Dans son propre cabinet : nbr d'heures par
semaine :

Travail scientifique (précisez en la nature) :
nbr d'heures par semaine :

Autres activités (précisez en la nature) :
nbr d'heures par semaine :

C.5 Activité du service hospitalier :

C.5.1 Nombre de lits dans le service :

Nombre de patients admis dans le service par année :

Nombre de consultations effectuées par le service par
année :

Nombre d'heures de consultation par semaine :

C.5.2 Préciser la prévalence dans vos services hospitaliers de pathologies pertinentes pour la formation de médecins généralistes (syndromes, affections,.....)

-

-

-
-
-
-

C.5.3 Préciser les stratégies diagnostiques et thérapeutiques typiques de votre service hospitalier dont le candidat médecin généraliste pourra faire l'apprentissage :

-
-
-
-
-
-
-

C.5.4 Préciser le savoir-faire spécifique de votre service hospitalier dont le candidat médecin généraliste pourra faire l'apprentissage.

-
-
-
-
-
-
-

C.6 Activité du candidat médecin généraliste :

C.6.1 Le candidat est-il impliqué lors de l'admission des patients ?
(Entourez la réponse appropriée)

oui non

Si oui, comment pensez-vous concrétiser cela ?

C.6.2 Le candidat est-il impliqué dans le planning et le suivi des patients de votre service hospitalier ?

(*) oui non

Si oui, comment pensez-vous concrétiser cela ?

C.6.3 Le candidat est-il impliqué dans l'établissement du diagnostic clinico-technique.

a. examens demandés au candidat ?

(*) oui non

Si oui, comment pensez-vous concrétiser cela ?

b. examens effectués par le candidat lui-même ?

(*) oui non

Si oui, comment pensez-vous concrétiser cela ?

C.6.4 Le candidat est-il impliqué dans la thérapie et l'administration des soins, particulièrement en cas de traitement ?

(*) oui non

Si oui, comment pensez-vous concrétiser cela ?

Le candidat est-il impliqué dans l'administration des médicaments ?

(*) oui non

Si oui, de quelle manière ?

Dans votre service hospitalier, utilise-t-on un formulaire de médicaments « evidence based » lors de la prescription de médicaments ?

(*) oui non

C.6.5 Le candidat est-il impliqué lors de la sortie des patients ?

(*) oui non

Si oui, de quelle manière (par ex en écrivant lui-même une lettre de sortie au médecin traitant) ?

C.6.6 Le candidat est-il impliqué dans le contact avec le médecin généraliste et l'entourage du patient ?

(*) oui non

Si oui, de quelle manière ? -en établissant lui-même des contacts sous la supervision du maître de stage ?

-en planifiant et en établissant des contacts de manière complètement autonome ?

C.6.7 Le candidat est-il impliqué dans l'administration et la gestion des dossiers ?

(*) oui non

Si oui, de quelle manière ?

C6.8 Autres tâches remplies par le candidat médecin-généraliste dans votre service hospitalier ?

C.7 L'accompagnement par le maître de stage hospitalier (voir art.4 et art.7 de l'A.M. du 26.11.1997) :

C.7.1 Lors des activités précitées, le maître de stage hospitalier, ou le médecin spécialiste qui le remplace,

s'engage à se mettre à la disposition du candidat pour lui fournir des informations, directives ou conseils et à avoir des contacts personnels et journaliers avec le candidat pour que ce dernier lui fasse rapport de ses activités ainsi que pour l'apprentissage du savoir-faire.

(*)

oui

non

C.7.2 Le maître de stage hospitalier s'engage à avoir régulièrement (au moins une fois tous les quinze jours) des entretiens d'encadrement personnels avec le candidat en vue de sa formation et de son évaluation. Il supervise le contenu ou la tenue à jour du livret de stage du candidat.
Le maître de stage hospitalier assure également les contacts nécessaires avec le maître de stage-coordonateur.

(*) oui non

C.7.3 Le maître de stage hospitalier s'engage à participer chaque année à au moins une journée d'étude consacrée à la formation didactique des candidats médecins généralistes.

(*) oui non

C.7.4 A l'issue de la période de formation, le maître de stage hospitalier s'engage à informer la chambre compétente de la commission d'agrément du déroulement du stage au moyen d'un rapport d'évaluation décrivant la motivation, les connaissances et le savoir-faire du candidat médecin généraliste.

(*) oui non

2.D CARACTERISTIQUES DU SERVICE HOSPITALIER PARTICIPANT D :

NOM DU SERVICE :

Le service en question est-il également agréé pour la formation de candidats médecins spécialistes ?

(*) oui non

D.1.1 Si oui, combien de candidats spécialistes sont en formation dans ce service hospitalier le jour de la demande ?

Nombre :

D.1.2 Combien de candidats médecins généralistes ont suivi une formation dans ce service hospitalier durant les cinq dernières années ?

Nombre :

D.1.3 Dans le futur, préféreriez-vous former principalement des spécialistes dans votre service hospitalier ?

Oui, surtout des spécialistes non, surtout des généralistes

D.2 Nom et prénom du médecin qui dirige le service :

N° INAMI :

n° d'ordre :

Année d'agrément dans la spécialité

Adresse :

Tel :

D.3 Nom et prénom du maître de stage dans le service qui assurera la formation des médecins généralistes (mention éventuelle : idem que pour A.2) :

N° INAMI

n° d'ordre :

Année d'agrément dans la spécialité

Adresse :

Tel :

D.4 Présence du maître de stage dans le service hospitalier :

D.4.1 Le maître de stage est présent dans le service tous les jours de la semaine :

Oui

non

D.4.2 Le maître de stage est présent à temps plein dans le service : (= au moins 35 heures par semaine)

(*) oui non

D.4.3 Le maître de stage est présent à temps partiel dans le service :

- = de 20 à 34 heures par semaine
- = de 10 à 19 heures par semaine
- = moins de 10 heures par semaine

D.4.4 Pendant son absence du service, le maître de stage est Remplacé pour l'accompagnement du candidat médecin généraliste par :

Nom et prénom du spécialiste :

N°INAMI :

Année d'agrément dans la spécialité :

Adresse :

Tél :

D.4.5 Autres activités du maître de stage :

Dans d'autres hôpitaux : nbr d'heures par semaine :

Dans son propre cabinet : nbr d'heures par semaine :

Travail scientifique (précisez en la nature) : nbr d'heures par semaine

Autres activités (précisez en la nature) : nbr d'heure par Semaine :

D.5. Activités du service hospitalier :

D.5.1 Nombre de lits dans le service :

Nombre de patients admis dans le service par année :

Nombre de consultations effectuées par le service par année :

Nombre d'heures de consultation par semaine :

D.5.2. Préciser la prévalence dans vos services hospitaliers de pathologies pertinents pour la formation des médecins généralistes (syndromes, affections,...)

-
-
-
-
-
-

D.5.3. Préciser les stratégies diagnostiques et thérapeutiques typiques de votre service hospitalier dont le candidat médecin généraliste pourra faire l'apprentissage :

-
-
-
-
-
-
-

D.5.4 Préciser le savoir-faire spécifique de votre service hospitalier dont le candidat médecin généraliste pourra faire l'apprentissage :

-
-
-
-
-
-

D.6 Activité du candidat médecin généraliste :

D.6.1. Le candidat est-il impliqué lors de l'admission des patients ?

D.6.6 Le candidat est-il impliqué dans les contacts avec le médecin généraliste et l'entourage du patient ?

(*) oui non

Si oui, de quelle manière ? -en établissant lui-même des contacts sous la supervision du maître de stage ?
-en planifiant et en établissant des contacts de manière complètement autonome ?

D.6.7 Le candidat est-il impliqué dans l'administration et la gestion des dossiers ?

(*) oui non

Si oui, de quelle manière ?

D.6.8 Autres tâches remplies par le candidat médecin-généraliste dans votre service hospitalier ?

D.7 L'accompagnement par le maître de stage hospitalier (voir art.4 et art.7 de l'A.M. du 26.11.1997) :

D.7.1 Lors des activités précitées, le maître de stage hospitalier, ou le médecin spécialiste qui le remplace, s'engage à se mettre à la disposition du candidat pour lui fournir des informations, directives ou conseils et à

avoir des contacts personnels et journaliers avec le candidat pour que ce dernier lui fasse rapport de ses activités ainsi que pour l'apprentissage de savoir-faire.

(*)

oui

non

s'engagent à assurer ensemble la formation d'un candidat médecin généraliste. La collaboration a pour but de permettre au candidat d'apprendre la manière d'aborder des pathologies variées et

pertinentes en médecine générale et de lui offrir à cet effet un programme de travail et de formation cohérent et systématique. A cet égard, les services hospitalier concernés concluent des accords relatifs à un plan de travail et de formation commun dont ils décrivent les principales caractéristiques ci-dessous.

Pour le candidat médecin généraliste qui effectue un stage d'un an (pour un stage de plus courte durée, les différents stages sont réduits proportionnellement) dans l'hôpital, le plan de travail de formation sera le suivant :

3.1 Service hospitalier A (nom de la spécialité : voir 2.A. ci dessus) :

Durée du stage dans le service A :

Tour de garde :

Dans le service lui-même ?

Nombre hebdomadaire :

Dans les services avec lesquels a été conclu l'accord de collaboration

Nombre hebdomadaire :

Pour l'ensemble de l'hôpital.

Nombre hebdomadaire :

Consultations :

Dans le service lui-même ?

Nombre hebdomadaire :

Dans les services avec lesquels a été conclu l'accord de collaboration ?

Nombre hebdomadaire :

Dans d'autres spécialités ?

3.2 Service hospitalier B (nom de la spécialité : voir 2.B. ci-dessus)

Durée du stage dans le service B :

Tour de garde :

Dans le service lui-même ?

Nombre hebdomadaire :

Dans les services avec lesquels a été conclu
l'accord de collaboration

Nombre hebdomadaire :

Pour l'ensemble de l'hôpital.

Nombre hebdomadaire :

Consultations :

Dans le service lui-même ?

Nombre hebdomadaire :

Dans les services avec lesquels a été conclu
l'accord de collaboration ?

Nombre hebdomadaire :

Dans d'autres spécialités ?

3.3 Service hospitalier C (nom de la spécialité : voir 2.C ci-dessus)

Durée du stage dans le service C :

Tour de garde :

Dans le service lui-même ?

Nombre hebdomadaire :

Dans les services avec lesquels a été conclu

l'accord de collaboration

Nombre hebdomadaire :

Pour l'ensemble de l'hôpital.

Nombre hebdomadaire :

Consultations :

Dans le service lui-même ?

Nombre hebdomadaire :

Dans les services avec lesquels a été conclu
l'accord de collaboration ?

Nombre hebdomadaire :

Dans d'autres spécialités ?

3.4 Service hospitalier D (nom de la spécialité comme
précédemment en 2.D) :

Durée du stage dans le service C :

Tour de garde :

Dans le service lui-même ?

Nombre hebdomadaire :

Dans les services avec lesquels a été conclu
l'accord de collaboration

Nombre hebdomadaire :

Pour l'ensemble de l'hôpital.

Nombre hebdomadaire :

Consultations :

Dans le service lui-même ?

Nombre hebdomadaire :

Dans les services avec lesquels a été conclu
l'accord de collaboration ?

Nombre hebdomadaire :

Dans d'autres spécialités ?

4. SIGNATURES

Inscrire le nom en toutes lettres ou apposer un cachet à côté
de la signature

Certifié sincère et authentique

Fait à

Le

Le gestionnaire de l'hôpital :

Les médecins chefs de service des services collaborant :